

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

La Société l'Accumulateur Tunisien ASSAD publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2025. Ces états sont accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Lassaad BORJI et Mr Sleheddine ZAHAF.

BILAN
Au 30 juin 2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIFS	Notes	Solde au		
		30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles		2 272 709	2 272 371	2 272 513
Moins : Amortissements		<1 701 488>	<1 586 760>	<1 644 552>
	B-1	571 221	685 611	627 961
Immobilisations corporelles		96 927 817	93 266 924	96 272 696
Moins : Amortissements		<67 062 777>	<64 025 422>	<65 443 531>
	B-2	29 865 040	29 241 502	30 829 165
Immobilisations financières		16 176 372	16 299 872	16 220 672
Moins : Provisions		<380 203>	<433 818>	<380 203>
	B-3	15 796 169	15 866 054	15 840 469
Total des actifs immobilisés		46 232 430	45 793 167	47 297 595
Total des actifs non courants		46 232 430	45 793 167	47 297 595
<u>ACTIFS COURANTS</u>				
Stocks		27 719 094	22 888 804	28 062 772
Moins : Provisions		<3 815 825>	<3 414 687>	<3 710 611>
	B-4	23 903 269	19 474 117	24 352 161
Clients et comptes rattachés		64 206 295	64 379 861	57 502 023
Moins : Provisions		<4 885 262>	<4 764 336>	<4 937 818>
	B-5	59 321 033	59 615 525	52 564 205
Autres actifs courants		16 288 805	15 927 865	15 413 276
Moins : Provisions		<6 855 513>	<4 132 583>	<6 152 419>
	B-6	9 433 292	11 795 282	9 260 857
Placement et autres actifs financiers	B-7	630 662	481 957	493 493
Liquidités et équivalents de liquidités	B-8	1 335 090	3 056 214	2 285 850
Total des actifs courants		94 623 346	94 423 095	88 956 566
Total des actifs		140 855 776	140 216 262	136 254 161

BILAN
Au 30 juin 2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	Solde au		
		30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
Capital social		24 000 000	24 000 000	24 000 000
Réserves		15 893 754	15 893 754	15 893 754
Résultats reportés		<16 972 265>	<14 458 529>	<14 458 529>
Autres capitaux propres		223 962	225 233	223 962
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		23 145 451	25 660 458	25 659 187
Résultat de l'exercice		228 382	<3 279 073>	<2 513 736>
Total des capitaux propres avant affectation	B-9	23 373 833	22 381 385	23 145 451
<u>PASSIFS</u>				
Passifs non courants				
Emprunts	B-10	16 764 455	29 729 348	22 532 757
Provisions	B-11	4 808 920	3 585 242	4 015 872
Total des passifs non courants		21 573 375	33 314 590	26 548 629
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	B-12	15 981 027	9 401 963	18 639 768
Autres passifs courants	B-13	18 772 102	12 038 488	10 968 771
Concours bancaires et autres passifs financiers	B-14	61 155 439	63 079 836	56 951 542
Total des passifs courants		95 908 568	84 520 287	86 560 081
Total des passifs		117 481 943	117 834 877	113 108 710
Total des capitaux propres et des passifs		140 855 776	140 216 262	136 254 161

Etat de résultat
Pour la période de 6 mois close le 30 juin 2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le		
		Période de 6 mois close le		
		30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Produits d'exploitation				
Revenus	R-1	50 730 012	42 300 246	103 738 522
Ventes locales		27 358 683	17 996 928	48 742 107
Ventes à l'exportation		23 371 329	24 303 318	54 996 415
Autres produits d'exploitation	R-2	271 932	294 007	610 478
Total des produits d'exploitation		51 001 944	42 594 253	104 349 000
Charges d'exploitation				
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-)	R-3	468 112	798 792	<3 422 034>
Achats d'approvisionnements consommés	R-4	28 431 924	25 748 853	68 800 322
Charges du personnel	R-5	10 700 733	8 833 796	18 250 638
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	R-6	3 450 586	1 953 436	6 568 462
Autres charges d'exploitation	R-7	4 290 333	3 173 127	6 506 842
Total des charges d'exploitation		47 341 688	40 508 004	96 704 230
Résultat d'exploitation		3 660 256	2 086 249	7 644 770
Produits des placements		4 483	5 888	10 706
Charges financières nettes	R-8	<3 334 442>	<4 789 948>	<9 623 151>
Autres gains ordinaires	R-9	10 818	42 008	218 108
Autres pertes ordinaires	R-10	<4 442>	<527 771>	<529 830>
Résultat des activités ordinaires avant impôts		336 673	<3 183 574>	<2 279 397>
Impôt sur les bénéfices	R-11	108 291	95 499	234 339
Résultat net de l'exercice		228 382	<3 279 073>	<2 513 736>

Etat de Flux de trésorerie
Pour la période de 6 mois close le 30 juin 2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Période de 6 mois close le		Exercice de 12 mois clos le
		30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Résultat net de l'exercice		228 382	<3 279 073>	<2 513 736>
Ajustements pour:				
-Amortissements & provisions	F-1	3 559 824	2 681 852	7 530 337
-Reprises sur provision et amortissements	F-2	<109 238>	<728 416>	<961 875>
Variation des :				
-Variation des stocks	F-3	343 678	2 882 253	<2 291 715>
-Variation des créances	F-4	<6 704 272>	4 709 988	11 587 826
-Variation des autres actifs	F-5	<875 529>	1 226 032	1 737 726
-Variation des autres actifs financiers	F-6	<137 169>	<80 561>	<92 097>
-Variation des fournisseurs	F-7	<248 529>	2 082 301	12 330 004
-Variation des autres passifs	F-8	8 482 597	1 375 532	<373 190>
Autres ajustements :				
-Plus ou moins-value de cession		<10 796>	<10 079>	<74 879>
-Quote-part subvention d'investissement		-	-	<1 271>
Flux provenant des activités d'exploitation		4 528 948	10 859 829	26 877 130
Flux liés aux activités d'investissement				
-Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F-9	<645 766>	<311 217>	<3 132 607>
-Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		38 000	40 000	104 800
-Décaissements affectés aux immobilisations financières	F-10	<25 500>	<11 600>	-
-Encaissements provenant des immobilisations financières	F-10	69 800	491 877	559 477
Flux de trésorerie provenant des / (affectés aux) activités d'investissement		<563 466>	209 060	<2 468 330>
Flux de liés aux activités de financement				
-Remboursement d'emprunts		<2 698 471>	<4 037 762>	<11 665 822>
-Variation Crédits de gestion		<2 237 597>	<3 720 587>	<9 782 129>
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		<4 936 068>	<7 758 349>	<21 447 951>
Variation de la trésorerie		<970 586>	3 310 540	2 960 849
Trésorerie au début de l'exercice	F-11	<5 415 041>	<8 375 890>	<8 375 890>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	F-12	<6 385 627>	<5 065 350>	<5 415 041>

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2025

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a été constituée en 1938 sous la forme de société à responsabilité limitée d'un capital de 9 000 dinars. Elle a été transformée en une société anonyme par décision extraordinaire du 26 septembre 1968.

Depuis, la société a augmenté à maintes reprises son capital. Suite à L'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 Mai 2012, le capital social de la société est porté à 12 000 000 de dinars, et divisé en 12 000 000 actions nominatives de 1 dinar chacune entièrement libérées.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 Septembre 2021 a décidé d'augmenter le capital social de la société pour le porter de 12 000 000 dinars tunisiens à 24 000 000 dinars tunisiens, par incorporation de réserves d'un montant de 12 000 000 dinars à prélever sur les réserves ordinaires et ce par la création et l'émission de 12 000 000 actions nouvelles nominatives gratuites d'une valeur nominale d'un dinar chacune.

L'objet de la société consiste essentiellement en la fabrication, la réparation et la vente d'accumulateurs électriques.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » ont été arrêtés au 30 juin 2025 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que définies par la loi 96-112 du 30 décembre 1996.

III. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers intermédiaires de la société, présentés en dinar tunisien, ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis en Tunisie. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière.

IV. EVENEMENTS POSTERIEURS DE LA PERIODE

Il n'y a pas eu d'événements survenus entre la date de clôture de la période et la date de publication des états financiers intermédiaires, qui sans être liés à la clôture :

- Entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif postérieurement à la clôture de la période ; et/ou
- Auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de la société.

V. LES BASES DE MESURE

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition réel. Les logiciels et les frais de recherche et développement sont amortis aux taux annuels de 33,33% et 10%.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

Constructions	5 %
Matériels et outillages industriels	10 %
Matériel de transport	20 %
Equipements de bureau	10 %
Matériel informatique	15 %
Agencements Aménagements Installations	10 %

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

Toutefois, des taux d'amortissement économiques ont été pratiqués sur certaines immobilisations afin de refléter au mieux le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

3. Immobilisations financières :

Elles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition. A la clôture, une comparaison entre la valeur d'usage et le coût historique d'acquisition est effectuée, les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

4. Stocks

Le stock de produits finis et des encours est évalué au coût de production. Le stock de matières premières et de matières consommables est évalué au coût d'achat moyen pondéré.

5. Clients et comptes rattachés

Sont logées dans cette rubrique les créances ordinaires, les créances contentieuses et les créances matérialisées par des effets.

A chaque arrêté comptable, « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client.

Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

6. Liquidités et équivalents de liquidités/concours bancaires

Les comptes banques présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan. Ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan. Les opérations en devises ont été converties en dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le cours moyen hebdomadaire de la semaine précédente. Les soldes de clôture sont actualisés au cours de l'arrêté des comptes.

7. Emprunts

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an, relatives au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants. Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

8. Revenus

Les revenus provenant de la vente de produits finis sont pris en compte dès la livraison aux clients.

9. Opérations libellées en monnaies étrangères

A la date de clôture, les dettes fournisseurs et les créances clients non encore réglées à cette date, sont converties au cours de change à la date de clôture en contrepartie d'une perte ou d'un gain de change. Lors du règlement, la différence entre le cours du règlement et le dernier cours de change appliqué à la dette ou créance en monnaies étrangères est constatée dans les comptes de résultat.

VI. STOCK DE VIEILLES BATTERIES BLOQUE EN DOUANE

Suite à l'interdiction sans préavis et avec effet rétroactif par l'administration Tunisienne de l'importation de vieilles batteries, un stock de batteries usagées importées de Guinée Conakry et de Côte d'Ivoire (servant de matières premières pour la production des batteries) a été bloqué au port de Radès par la Douane tunisienne depuis janvier et février 2021. En effet, la Douane Tunisienne n'a pas autorisé la libération de 35 conteneurs totalisant 965 tonnes et d'une valeur de 2 802 137 DT, alors que la société disposait des autorisations réglementaires nécessaires au moment de l'importation et qu'elle procédait à l'importation des vieilles batteries sous le régime suspensif de la transformation active depuis octobre 2016 avec l'accord de la Douane et des ministères chargés du Commerce et de l'Industrie.

En avril 2023, le receveur de la Douane du port de Radès a procédé à la mise en vente au plus offrant de ces vieilles batteries.

Le 05 juillet 2023, une partie du stock de vieilles batteries (818,205 tonnes) a été vendue par la douane à une société étrangère lors d'une vente aux enchères pour un montant de 690 000 DT et les recours de la société contre ces procédures n'ont pas abouti.

Compte tenu des éléments ci-dessus et suite au transfert de la propriété du stock, une provision pour dépréciation de la totalité de la valeur du stock a été comptabilisée par la direction pour 2 802 137 DT.

VII. AVANCES AUX FOURNISSEURS ETRANGERS DE VIEILLES BATTERIES

La société a accordé des avances totalisant environ 2 millions de dinars à des fournisseurs de vieilles batteries basés en Afrique subsaharienne, qu'elle n'a pas pu récupérer après le blocage inopiné et sans préavis de l'importation des vieilles batteries par l'administration tunisienne. En effet, ces fournisseurs qui avaient mis en place un circuit de collecte exclusif au profit de notre société, ont subi un préjudice suite à la rupture unilatérale de l'enlèvement des vieilles batteries par notre Société.

En raison de la stagnation des négociations portant sur le montant du dédommagement au profit de ces fournisseurs et de l'incertitude quant au recouvrement de ces avances, le conseil d'administration a autorisé la direction à porter plainte contre ces fournisseurs et une provision complémentaire a été comptabilisée afin de couvrir la totalité du montant de ces avances au 31 décembre 2024. Les actions juridiques contre ces fournisseurs sont en cours.

VIII. CONTENTIEUX AVEC LA DOUANE TUNISIENNE ET INCERTITUDE LIEE A LA CONTINUITE D'EXPLOITATION

Le tribunal de 1ère instance de Ben Arous a prononcé en date du 11 Juillet 2024 un jugement condamnant la société ATA, par solidarité avec son représentant légal, à des amendes s'élevant à deux cent trente-quatre millions de dinars (234 MDT), suite au contentieux avec la Douane Tunisienne relatif à :

- La détention sans titre de mouvement légal de marchandises prohibées provenant du délit de contrebande (80 MDT, par solidarité avec des fournisseurs locaux collecteurs de vieilles batteries qui n'ont pas pu prouver l'origine de leur stock) ;
- L'importation sans déclaration de marchandises prohibées (69 MDT) ; et
- L'aliénation de marchandises sous-douanes (85 MDT, au titre du non-apurement de près de 6 000 tonnes de vieilles batteries importées, pour cause de blocage du code NGP par la Douane).

La société s'est conformée à toutes les obligations légales en matière d'information du CMF, la Bourse et du public et a tenu une communication financière à cet effet en date du 30 juillet 2024

La direction de la société affirme qu'elle collecte les vieilles batteries sur le marché local dans le cadre de la légalité, qu'elle détient toutes les autorisations administratives nécessaires pour l'importation des vieilles batteries et qu'elle a exporté l'intégralité de la production issue de la transformation des vieilles batteries importées conformément aux dispositions réglementaires et que le non-apurement de près de 6 000 tonnes de vieilles batteries importées n'est dû qu'au blocage du code NGP par la Douane.

Un appel a été interjeté contre le jugement, en date du 15 juillet 2024 et l'audience en appel, initialement prévue le 09 mai 2025 a été reportée au 26 septembre 2025. La direction de la société est confiante quant à la solidité de son dossier juridique.

En outre, la direction a déposé une demande d'adhésion à l'amnistie douanière instituée par la loi de finances 2025. Une proposition de la douane du 02 mai 2025 a arrêté le montant des taxes, droits et pénalités dus à 20,3 millions de dinars tunisiens à payer sur 20 tranches trimestrielles jusqu'au 27 janvier 2030.

Par ailleurs, la société a soumis le 09 juin 2025 une demande d'adhésion à l'amnistie pour une deuxième infraction présumée, objet du procès-verbal d'infraction du 09 octobre 2023, érigé à son encontre par la Douane Tunisienne à la suite de la saisie d'une cargaison de plomb dans la région de Kasserine, dont l'origine n'a pas pu être prouvée par le ferrailleur qui a déclaré avoir l'intention de livrer ce plomb à ATA. Les amendes réclamées par la Douane à la société totalisent un montant de 42 770 430 DT selon la requête transmise au parquet. La société n'a pas connaissance d'une date d'audience désignée ; cependant, la direction a opté pour l'adhésion à l'amnistie. Une proposition de la douane du 27 juin 2025 a arrêté le montant des amendes dues à 2,9 millions de dinars tunisiens à payer sur 20 tranches trimestrielles jusqu'au 20 mars 2030

Ainsi, malgré le caractère significatif des amendes qui pourrait impacter la situation nette de la société et mettre en péril la continuité d'exploitation, la direction estime que compte tenu de l'amélioration de la performance de la société entamée au cours de l'exercice précédent et qui s'est poursuivie durant la période en cours ainsi que des solutions envisagées pour faire face à cette situation, elle dispose de tous les moyens nécessaires pour redresser la situation financière de la société, ce qui permet de maintenir le principe de continuité d'exploitation.

NOTES DETAILLEES

NOTES RELATIVES AU BILAN

B-1 Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 30/06/2025	Solde au 30/06/2024	Solde au 31/12/2024
Logiciels	2 155 715	2 155 377	2 155 519
Autres immobilisations incorporelles	116 994	116 994	116 994
Total	2 272 709	2 272 371	2 272 513
Amortissements "Logiciels"	<1 584 494>	<1 469 766>	<1 527 558>
Amortissements "Autres immobilisations incorporelles"	<116 994>	<116 994>	<116 994>
Total Amortissement	<1 701 488>	<1 586 760>	<1 644 552>
Total Net	571 221	685 611	627 961

B-2 Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 30/06/2025	Solde au 30/06/2024	Solde au 31/12/2024
Terrains	4 771 238	4 771 238	4 771 238
Bâtiments	9 130 825	8 887 264	8 887 264
Installations générales des bâtiments	5 229 500	5 132 567	5 132 566
Matériel et outillage industriel	61 187 391	47 051 559	60 613 177
AAI du matériel et outillage industriel	1 817 487	1 817 487	1 817 488
Matériel de transport	3 047 924	3 122 855	3 406 436
AAI généraux	5 262 784	5 262 784	5 262 783
Equipement de bureaux	656 254	624 560	646 790
Matériel informatique	1 345 759	1 262 634	1 297 051
Immobilisations en cours	2 910 232	14 414 271	3 237 542
Immobilisations à statut juridique particulier (Leasing)	1 568 423	919 705	1 200 361
Total	96 927 817	93 266 924	96 272 696
Total Amortissement	<67 062 777>	<64 025 422>	<65 443 531>
Total Net	29 865 040	29 241 502	30 829 165

B-3 Immobilisations financières

Désignation	Solde au 30/06/2025	Solde au 30/06/2024	Solde au 31/12/2024
Titres de participations	16 027 114	16 027 114	16 027 114
Prêts au personnel	27 950	37 950	27 950
Dépôts et cautionnements	121 308	234 808	165 608
Total brut immobilisations financières	16 176 372	16 299 872	16 220 672
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	<380 203>	<433 818>	<380 203>
Total net	15 796 169	15 866 054	15 840 469

Les titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2025	Solde au 30/06/2024	Solde au 31/12/2024
Assad International	1 301 017	1 301 017	1 301 017
GEELEC	2 499 800	2 499 800	2 499 800
ACE	155 900	155 900	155 900
AS DISTRIBUTION	332 879	332 879	332 879
BTS	15 000	15 000	15 000
Consortium Tunisien Composants Automobiles	12 500	12 500	12 500
Société Algero Tunisienne de batteries	3 396 637	3 396 637	3 396 637
S.M.U	120 000	120 000	120 000
Sté Rea.Tun.Car	1	1	1
ENAS	6 088 810	6 088 810	6 088 810
Mediterranean Institute of Technologie (MIT)	165 000	165 000	165 000
Batterie ASSAD Côte d'Ivoire	119 570	119 570	119 570
ASIND	1 520 000	1 520 000	1 520 000
ENERGY ASSAD NORTH AFRICA	300 000	300 000	300 000
Total	16 027 114	16 027 114	16 027 114

La provision pour dépréciation des immobilisations financières se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2025	Solde au 30/06/2024	Solde au 31/12/2024
Provision- titres de participations (BACI)	<119 570>	<119 570>	<119 570>
Provision- titres de participations (MIT)	<48 304>	<48 304>	<48 304>
Provision- titres de participations BTS	<15 000>	<15 000>	<15 000>
Provision- titres de participations ACE	<64 070>	<64 070>	<64 070>
Provision- titres de participations CTCA	<12 500>	<12 500>	<12 500>
Provision - Dépôts et cautionnements	<76 848>	<130 463>	<76 848>
Provision - Prêts au personnel	<43 911>	<43 911>	<43 911>
Total	<380 203>	<433 818>	<380 203>

B-4 Stocks

Désignation	Solde au 30/06/2025	Solde au 30/06/2024	Solde au 31/12/2024
Matières premières	5 821 007	6 060 060	6 580 239
Stock de vieilles batteries *	2 802 137	2 802 137	2 802 137
Stock in transit	2 407 503	1 330 066	1 923 044
Matières consommables	127 985	290 685	125 887
Pièces de rechange	5 263 459	4 861 567	4 866 350
Produits finis	3 355 500	2 953 132	3 322 048
Produits intermédiaires	7 941 503	4 591 157	8 443 067
(-) Provisions	<3 815 825>	<3 414 687>	<3 710 611>
Total	23 903 269	19 474 117	24 352 161

(*) : Stocks de vieilles batteries in transit : il s'agit d'un stock de batteries usagées importées de Guinée Conakry et de Côte d'Ivoire (servant de matières premières pour la production des batteries) et bloqué au port de Radès par la douane tunisienne depuis janvier et février 2021. En effet, la Douane Tunisienne n'a pas autorisé la libération de 35 conteneurs totalisant 965 tonnes et d'une valeur de 2 802 137 DT. Le receveur de la Douane du port de Radès a procédé à la mise en vente au plus offrant de ces vieilles batteries. Le 05 juillet 2023, une partie de ce stock de vieilles batteries (818,205 tonnes) a été vendue par la douane à une société étrangère lors d'une vente aux enchères pour un montant de 690.000 DT. Ce stock est entièrement provisionné au 30 juin 2025.
Cf. note aux états financiers n° VI « STOCK DE VIEILLES BATTERIES BLOQUE EN DOUANE ».

B-5 Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 30/06/2025	Solde au 30/06/2024	Solde au 31/12/2024
Clients ordinaires	9 639 733	7 461 951	7 639 422
Clients groupes *	49 004 044	49 480 718	41 036 692
Clients effets et chèques en portefeuille	677 256	2 672 856	3 888 091
Clients douteux	4 885 262	4 764 336	4 937 818
Total brut	64 206 295	64 379 861	57 502 023
Provision pour dépréciation des créances clients	<4 885 262>	<4 764 336>	<4 937 818>
Total net	59 321 033	59 615 525	52 564 205

(*) Les créances sur les sociétés du groupe englobent :

- Les créances détenues sur la filiale Batteries Assad Algérie (« BAA ») pour un montant de 31 372 526 DT dont la majeure partie remonte aux exercices antérieurs. L'encaissement de ces créances a été retardé en raison des difficultés opérationnelles rencontrées par BAA dans le passé, notamment lors de la crise de la COVID-19 ainsi que par les besoins en fonds nécessités par les investissements réalisés par cette filiale. La direction a entamé le rapatriement de ces créances et travaille actuellement sur un plan de financement permettant d'assurer la disponibilité des fonds en vue d'accélérer leur rapatriement ;
- Les créances détenues sur la filiale AS-DIST EUROPE pour un montant 6 176 541 DT dont la majeure partie remonte aux exercices antérieurs. La situation nette de cette filiale au 30 juin 2025 est négative suite aux pertes enregistrées. Différentes perspectives d'activité futures de

cette filiale sont actuellement envisagées par la direction du groupe, incluant le transfert d'une partie de son activité et l'augmentation de son capital social. Les décisions stratégiques qui seront adoptées dépendront du résultat des analyses actuellement en cours par la direction.

- Les créances détenues sur la filiale Assad International (« AI ») pour un montant de 8 111 501 DT dont la majeure partie remonte aux exercices antérieurs. La situation nette de cette filiale au 30 juin 2025 est négative suite aux pertes enregistrées. Le Conseil d'administration d'ATA a approuvé le principe d'une fusion-absorption simplifiée avec AI, puis a reporté la date d'effet au 1er janvier 2026, dans l'attente de la cession par AI à ATA des titres qu'elle détient dans la filiale BAA.

B-6 Autres actifs courants

Désignation	Solde au 30/06/2025	Solde au 30/06/2024	Solde au 31/12/2024
Fournisseurs avances et acomptes *	4 096 230	3 588 187	3 779 547
Autres Fournisseurs débiteurs	92 860	111 961	119 401
Personnel avances et acomptes	214 300	101 122	70 660
Etat, retenues à la source	3 651 195	3 159 606	3 475 198
Etat, Report de TVA	-	901 835	104 131
Etat, TVA déductible	427	9 678	37 603
Créances intergroupes et autres produits à recevoir	7 386 574	7 247 910	7 378 065
Charges constatées d'avance	601 715	654 676	335 719
Autres débiteurs	91 855	109 037	90 856
Produits à recevoir	153 649	43 853	22 096
(-) Provisions sur comptes débiteurs	<6 855 513>	<4 132 583>	<6 152 419>
Total	9 433 292	11 795 282	9 260 857

(*) : Ce montant englobe des avances octroyées par la société aux fournisseurs étrangers de vieilles batteries pour un montant de 2 197 904 DT et qui sont entièrement provisionnées au 30 juin 2025. Voir note aux états financiers n° VII « AVANCES AUX FOURNISSEURS ETRANGERS DE VIEILLES BATTERIES ».

B-7 Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 30/06/2025	Solde au 30/06/2024	Solde au 31/12/2024
Prêts au personnel (échéance à -1an)	459 034	319 753	326 447
Titres SICAV	171 628	162 204	167 046
Total	630 662	481 957	493 493

B-8 Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 30/06/2025	Solde au 30/06/2024	Solde au 31/12/2024
Effets et chèques remis à l'encaissement	849 073	2 372 371	881 528
Effets remis à l'escompte	10 345	-	2 456
Autres organismes financiers (AFC)	102	102	179
Attijari Bank Bouargoub	307 968	-	-
STB	49 415	49 415	49 415
BIAT Al Jazira	27 617	27 605	27 548
BIAT en Euro	-	-	417 334
BIAT en Dollar	-	17	-
BNA EURO	2 338	-	828 859
Banque Zitouna	-	361 471	-
Caisses	88 232	245 233	78 531
Total	1 335 090	3 056 214	2 285 850

B-9 Capitaux propres

Désignation	Solde au 30/06/2025	Solde au 30/06/2024	Solde au 31/12/2024
Capital social	24 000 000	24 000 000	24 000 000
Réserves légales	1 350 606	1 350 606	1 350 606
Réserves réglementées	1 147 551	1 147 551	1 147 551
Réserves extraordinaires	2 800 000	2 800 000	2 800 000
Réserves ordinaires	1 400 000	1 400 000	1 400 000
Réserves ordinaires postérieures à 2014	8 000 000	8 000 000	8 000 000
Prime d'émission	1 195 597	1 195 597	1 195 597
Subvention d'investissement	6 354	7 625	6 354
Autre complément d'apport	217 608	217 608	217 608
Résultats reportés postérieurs à 2014	<16 972 265>	<14 458 529>	<14 458 529>
Résultat de l'exercice	228 382	<3 279 073>	<2 513 736>
Total	23 373 833	22 381 385	23 145 451

(a) Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, la réserve légale pour 1 350 606 dinars, ainsi que les réserves réglementées s'élevant à 1 147 551 dinars, les réserves extraordinaires s'élevant à 2 800 000 dinars, les réserves ordinaires s'élevant à 1 400 000 dinars, la prime d'émission s'élevant à 1 195 597 dinars, sont hors champ d'application de la retenue à la source libératoire de 10% en cas de distribution.

Le tableau présenté ci-après met en relief la variation des capitaux propres :

Désignation	Capital	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve spéciale d'investissement	Réserves Extraordinaires	Autres capitaux propres	Réserves Ordinaires	Résultats reportés (2014)	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2023	24 000 000	1 350 606	1 195 597	1 147 551	2 800 000	225 233	9 400 000	<5 176 856>	<9 281 673>	25 660 458
Affectation Résultat 2023								<9 281 673>	9 281 673	-
Subvention inscrite au Compte de Résultat						<1 271>				<1 271>
Résultat au 31/12/2024									<2 513 736>	<2 513 <736
Solde au 31/12/2024	24 000 000	1 350 606	1 195 597	1 147 551	2 800 000	223 962	9 400 000	<14 458 529>	<2 513 736>	23 145 451
Affectation Résultat 2024								<2 513 736>	2 513 736	-
Résultat au 30/06/2025									228 382	228 382
Solde au 30/06/2025	24 000 000	1 350 606	1 195 597	1 147 551	2 800 000	223 962	9 400 000	<16 972 265>	228 382	23 373 833

B-10 Emprunts

Désignation	Solde au 30/06/2025	Solde au 30/06/2024	Solde au 31/12/2024
Emprunts bancaires	8 568 826	16 027 160	12 231 479
Emprunts leasing	438 837	306 213	414 819
Autres crédits à long terme	7 756 792	13 395 975	9 886 459
Total	16 764 455	29 729 348	22 532 757

B-11 Provisions

Désignation	Solde au 30/06/2025	Solde au 30/06/2024	Solde au 31/12/2024
Provisions pour risques et charges	4 039 768	2 944 277	3 246 720
Provisions pour garanties données	769 152	640 965	769 152
Total	4 808 920	3 585 242	4 015 872

B-12 Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 30/06/2025	Solde au 30/06/2024	Solde au 31/12/2024
Fournisseurs locaux et étrangers	11 913 857	6 032 794	14 672 930
Fournisseurs retenus de garantie	15 380	15 380	15 380
Fournisseurs effets à payer	1 075 130	862 751	1 385 685
Fournisseurs factures non parvenues	2 976 660	2 491 038	2 565 773
Total	15 981 027	9 401 963	18 639 768

B-13 Autres passifs courants

Désignation	Solde au 30/06/2025	Solde au 30/06/2024	Solde au 31/12/2024
Echéanciers Fiscal	7 646 339	4 860 592	3 969 445
Personnel autres charges à payer	5 511 534	4 152 328	4 101 232
CCA dettes et intérêts	34 204	34 204	34 204
Dividendes à payer	139 827	139 827	139 827
Charges à payer	419 228	523 294	249 172
Personnel rémunérations dues	32 090	726	172
Créditeurs divers	45 940	37 940	63 940
Dettes envers les parties liées (ASIND et EANA)	550 000	-	-
Autres	870	870	870
CNSS	1 241 924	1 074 751	1 485 541
Assurance Groupe	103 221	74 395	181 209
Etat Impôts et taxes à payer	1 620 744	169 130	84 951
Avances et Acomptes clients	442 292	28 385	36 772
Clients - avoirs à établir	983 889	942 046	621 436
Total	18 772 102	12 038 488	10 968 771

B-14 Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 30/06/2025	Solde au 30/06/2024	Solde au 31/12/2024
Echéances à moins d'un an sur emprunts	8 099 214	7 796 531	7 733 984
Echéances à moins d'un an sur crédits Leasing	298 951	211 174	283 979
Echéances à moins d'un an sur crédits ZITOUNA	7 492 441	4 719 781	4 587 481
Intérêts courus	1 588 569	1 396 211	862 275
Divers crédits de gestion à court terme	35 955 547	40 834 575	35 782 932
Unifactor	-	402 774	-
ATB	1 151 611	1 193 814	892 334
BNA	217 251	923 511	427 663
UBCI	606 071	568 115	579 777
BIAT	4 303 112	3 506 059	4 298 860
Attijari Bank Megrine	1 042 408	1 033 720	1 030 840
UIB	394 526	493 571	471 350
Banque Zitouna	5 738	-	67
Total	61 155 439	63 079 836	56 951 542

NOTES RELATIVES L'ETAT DE RESULTAT

R-1 Revenus

Désignation	Solde au 30/06/2025	Solde au 30/06/2024	Solde au 31/12/2024
Ventes locales batteries de démarrage	27 358 683	17 996 928	48 742 107
Ventes à l'exportation	23 371 329	24 303 318	54 996 415
Total	50 730 012	42 300 246	103 738 522

R-2 Autres produits d'exploitation

Désignation	Solde au 30/06/2025	Solde au 30/06/2024	Solde au 31/12/2024
Quote part subventions	-	-	1 271
Loyer et autres services	271 932	294 007	609 207
Total	271 932	294 007	610 478

R-3 Variation des stocks des produits finis et des encours

Désignation	Solde au 30/06/2025	Solde au 30/06/2024	Solde au 31/12/2024
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-)	468 112	798 792	<3 422 034>
Total	468 112	798 792	<3 422 034>

R-4 Achats d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 30/06/2025	Solde au 30/06/2024	Solde au 31/12/2024
Achats matières premières et consommables	28 556 358	23 665 392	67 670 003
Variations stocks matières premières et consommables	<124 434>	2 083 461	1 130 319
Total	28 431 924	25 748 853	68 800 322

R-5 Charges de personnel

Désignation	Solde au 30/06/2025	Solde au 30/06/2024	Solde au 31/12/2024
Salaires et indemnités représentatives	8 677 198	7 224 783	14 923 380
Cotisations de sécurité sociale	1 802 725	1 438 885	2 967 802
Autres charges de personnel	220 810	170 128	359 456
Total	10 700 733	8 833 796	18 250 638

R-6 Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 30/06/2025	Solde au 30/06/2024	Solde au 31/12/2024
Dot. Amort. autres immobilisations incorporelles	56 936	57 252	115 045
Dot. Amort. autres immobilisations corporelles	1 797 822	1 172 492	2 721 075
Dot. aux provisions clients douteux	56 682	74 537	419 970
Dot. aux provisions sur comptes débiteurs	703 094	714 063	2 733 430
Dot. aux prov. pour risques et charges	793 048	577 657	885 784
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks	105 214	56 990	352 915
Dot. aux provisions pour garantie donnée	-	-	128 188
Dot. aux provisions pour IDR	47 028	22 368	167 437
Dot. aux prov. pour dép. des immobilisations financières	-	6 493	6 493
TOTAL	3 559 824	2 681 852	7 530 337
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	-	<37 149>	<37 149>
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	<109 238>	<500 106>	<168 990>
Reprises sur provisions pour dépréciation sur comptes débiteurs	-	-	<499 706>
Reprises sur provisions pour titres de participations	-	<162 249>	<162 249>
Reprises pour risques et charges	-	-	<34 597>
Autres Reprises sur provisions	-	<28 912>	<59 184>
TOTAL	<109 238>	<728 416>	<961 875>
Total Net	3 450 586	1 953 436	6 568 462

R-7 Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 30/06/2025	Solde au 30/06/2024	Solde au 31/12/2024
Loyer	173 936	128 574	256 169
Entretiens et réparations	362 735	349 955	818 112
Assurances	208 273	168 415	419 878
Etudes, recherches et rémunérations d'intermédiaires	566 970	511 574	971 153
Rémunérations comité permanent d'audit	13 000	-	26 000
Frais de séminaires et congrès	14 611	26 759	51 678
Personnel extérieur (travaux en régie)	57 147	85 014	170 282
Publicité et propagandes	215 020	148 630	370 401
Autres transports	293 975	506 553	924 701
Voyages, déplacements, mission et réceptions	129 555	194 145	330 966
Frais postaux	74 695	55 271	117 120
Divers frais de services bancaires	440 860	356 238	728 471
Dons accordés	315 929	257 023	345 043
Jetons de présence	112 500	40 000	-
T.F.P. et FOPROLOS	150 446	134 746	300 860
TCL	84 788	50 284	50 284
Taxes de circulation	39 273	40 498	41 425
Droit d'enregistrement et autres taxes	1 036 620	119 448	584 299
Total	4 290 333	3 173 127	6 506 842

R-8 Charges financières nettes

Désignation	Solde au 30/06/2025	Solde au 30/06/2024	Solde au 31/12/2024
Échelles d'intérêts	507 514	416 079	989 084
Agios sur escomptes	236 451	168 252	425 771
Intérêts sur crédits de gestion et marges sur financements Zitouna	2 248 794	2 737 992	5 222 425
Gains de change	<746 787>	<314 213>	<434 257>
Pertes de change	208 358	336 947	793 445
Intérêts sur crédits à moyen et long terme	879 868	1 431 581	2 629 331
Intérêt des prêts	<22>	<1 333>	<15 145>
Autres intérêts	266	14 643	12 497
Total	3 334 442	4 789 948	9 623 151

R-9 Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 30/06/2025	Solde au 30/06/2024	Solde au 31/12/2024
Produit de cession	10 796	38 922	103 722
Autres profits divers	22	3 086	114 386
Total	10 818	42 008	218 108

R-10 Autres pertes ordinaires

Désignation	Solde au 30/06/2025	Solde au 30/06/2024	Solde au 31/12/2024
Résultat de liquidation filiale ABM	-	<527 771>	<527 771>
Autres pertes	<4 442>	-	<2 059>
Total	<4 442>	<527 771>	<529 830>

R-11 Impôt sur les sociétés

Désignation	Solde au 30/06/2025	Solde au 30/06/2024	Solde au 31/12/2024
Impôts sur les sociétés	108 291	95 499	234 339
Total	108 291	95 499	234 339

NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX**F-1 Dotation aux amortissements et aux provisions**

Désignation	Montant
Dot. Amort. autres immobilisations incorporelles	56 936
Dot. Amort. autres immobilisations corporelles	1 797 822
Dot. aux provisions clients douteux	56 682
Dot. aux provisions sur comptes débiteurs	703 094
Dot. aux prov. pour risques et charges	793 048
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks	105 214
Dot. aux provisions pour IDR	47 028
TOTAL	3 559 824

F-2 Reprises sur provision

Désignation	Montant
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	<109 238>
TOTAL	<109 238>

F-3 Variation des stocks

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 30/06/2025	Variation
Rubriques « Stocks »	28 062 772	27 719 094	343 678
Total	28 062 772	27 719 094	343 678

F-4 Variation des créances

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 30/06/2025	Variation
Rubriques « Clients et comptes rattachés »	57 502 023	64 206 295	<6 704 272>
Total	57 502 023	64 206 295	<6 704 272>

F-5 Variation des autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 30/06/2025	Variation
Rubriques « Autres actifs courants »	15 413 276	16 288 805	<875 529>
Total	15 413 276	16 288 805	<875 529>

F-6 Variation des autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 30/06/2025	Variation
Rubriques "Autres actifs financiers"	493 493	630 662	<137 169>
Total	493 493	630 662	<137 169>

F-7 Variation des fournisseurs

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 30/06/2025	Variation
Rubriques " Fournisseurs et comptes rattachés"	18 639 768	15 981 027	<2 658 741>
Ajustement règlements directs Chiraet Zitouna			2 410 212
Total			<248 529>

F-8 Variation des autres passifs

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 30/06/2025	Variation
Rubriques autres Passifs courants	10 968 771	18 772 102	7 803 331
Intérêts courus	862 275	1 588 569	726 294
Provision IDR			<47 028>
Total	11 831 046	20 360 671	8 482 597

F-9 Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 30/06/2025	Variation
Immobilisations corporelles	96 272 696	96 927 817	<655 121>
Immobilisations incorporelles	2 272 513	2 272 709	<196>
Ajustement cession des immobilisations			<205 780>
Ajustement acquisition par leasing			215 331
TOTAL			<645 766>

F-10 Variation des immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 30/06/2025	Variation
Immobilisations financières	16 220 672	16 176 372	44 300
TOTAL	16 220 672	16 176 372	44 300

Désignation	Montant
Dépôts et cautionnements versés	<25 500>
Dépôts et cautionnement encaissés	69 800
Total	44 300

F-11 Trésorerie au début de l'exercice

Désignation	Montant
Banques	1 323 156
Découverts bancaires	<7 700 891>
Effets remis à l'encaissement	883 984
Autres organismes financiers (AFC)	179
Caisses	78 531
Total	<5 415 041>

F-12 Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignation	Montant
Banques	387 338
Découverts bancaires	<7 720 717>
Effets remis à l'encaissement	859 418
Autres organismes financiers (AFC)	102
Caisses	88 232
Total	<6 385 627>

XI. ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Engagements donnés à l'UBCI à la suite de l'obtention d'un emprunt de 2.5 MDT, destiné à financer la capacité de production de la société :
 - Une hypothèque en rang utile au profit de l'UBCI sur la totalité de l'immeuble consistant en la propriété dénommée « ASSAD » objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, située à la zone industrielle de Ben Arous.
 - Affectation à titre de gage et nantissement au profit de l'UBCI du fonds de commerce dont la désignation est comme suit : « Un fonds de fabrication, réparation et vente d'accumulateurs électriques, exploité à la Rue El Fouledh, zone industrielle de Ben Arous et à la zone industrielle de Bouargoub, immatriculé au registre de commerce du tribunal de première Instance de Ben Arous sous le N° B142421997et comprenant notamment :
 - a) Enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage,
 - b) Le droit au bail des lieux d'exploitation du fonds de commerce,
 - c) Les différents objets mobiliers, le matériel et l'outillage présents et futurs servant à l'exploitation, sans exception réserves.
 - Affectation en titre de gage et nantissement en 1er rang au profit de l'UBCI de la ligne d'assemblage automatique TBS COS8 d'une valeur globale de 1.351.492 DT.
- Engagements donnés à l'UBCI à la suite de l'obtention d'un emprunt de 1.358.934 MDT, destiné à financer l'acquisition d'un terrain :
 - Une hypothèque en premier rang au profit de l'UBCI sur la totalité de l'immeuble consistant en la propriété objet du titre foncier N°619791 Nabeul, située au Sud Est de Belly en bordure de la GP1.
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » suite à l'obtention d'un emprunt de 5.5 MDT, qui servira au financement de l'extension de l'usine se présentent comme suit :
 - Une hypothèque immobilière de 2ème rang portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n° 619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;
 - Une hypothèque immobilière de 2ème rang portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n° 619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie, consistant en un siège social sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité ledit fonds.
 - Un engagement de nantissement en rang disponible du fonds de commerce lui revenant, consistant en une unité d'industrie, de vente et de réparation des batteries, sise à

Bouargoub, Nabeul, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 ;

- Un nantissement sur matériels de 1^{er} rang portant sur l'ensemble de matériel nouvellement acquis.
- Engagement par « ASSAD » à souscrire une assurance incendie avec une cession de délégation au profit de la Banque Attijari de Tunisie « Attijari Bank ».
- Les garanties allouées à la « BIAT » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 3.5 MDT, destiné à parfaire le schéma de financement de la modernisation de l'outil de production de la société, se présentent comme suit :
 - Hypothèque au profit de la BIAT qui accepte hypothèque de rang utile de la totalité de l'immeuble consistant en la propriété dénommée « ASSAD » objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, située à la zone industrielle de Ben Arous.
 - Affectation à titre de gage et nantissement en rang utile du matériel nouvellement acquis et il est convenu que ledit matériel restera installé dans le local sis à la zone industrielle de Bouargoub et qu'il ne pourra être affecté ou déplacé à un autre local même appartenant à l'emprunteur sans l'accord express et écrit de la BIAT.
 - Affectation à titre de gage et nantissement de rang utile de l'ensemble sans aucune exception ni réserve des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce d'une usine de fabrication et de vente de batteries électriques, sis à la zone industrielle de Ben Arous.
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 10 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après-vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous , ayant pour identifiant unique n°0000863S au centre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds et la totalité du matériel.

- Engagement par « ASSAD » à souscrire une assurance sinistre avec une cession de délégation au profit de la Banque Attijari de Tunisie « Attijari Bank »
- Les garanties allouées à « UIB » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 10 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après-vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous , ayant pour identifiant unique n°0000863S au centre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds et la totalité du matériel.
 - Une hypothèque immobilière en quatrième rang et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;
 - Une hypothèque immobilière en quatrième rang et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;
- Les garanties allouées à « ATB » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 5 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
 - Un nantissement de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaires.
 - Une hypothèque immobilière en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité du lot n°59 du plan de lotissement du titre foncier n°562433 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 5031 m² ;
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 3.5 MDT, dans le cadre du programme MOUSSANADA comme suit :
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible portant sur : La totalité de la propriété, objet du titre foncier n° 619791 NABEUL, sise à Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m²
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible portant sur : La totalité de la propriété, objet du titre foncier n° 619792 NABEUL, sise à Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie de globale de 3633 m² ;

- Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant : sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie de la société ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après- vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, la Zone Industrielle de Ben Arous, ayant pour identifiant unique n° 00008635 au Centre National des entreprises ainsi que les points de ventes existants et à créer, ledit fonds comprend notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds ainsi que le bénéfice de toute prorogation et des droits de renouvellement qui pourraient être attachés audit fonds ainsi que la totalité du matériel fixe, mobile et roulant, et toute marchandise, matière première et outillage qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.
- Un nantissement en rang disponible sur matériel de production.
- Les garanties allouées à « ATB » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 4.3 MDT, qui servira à la couverture des impayés financiers du CMT se présentent comme suit :
 - Un nantissement en rang utile conformément aux dispositions de la loi N°2001/19 du 6 février 2001 relative au nantissement de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel qui sera installé à la zone industrielle de Bouargoub ;
 - Une hypothèque en rang utile sur la totalité du lot N°59 du plan de lotissement du titre foncier N°562433 Nabeul, d'une superficie de (5031 m2) et situé à la zone industrielle de Bouargoub.
- Les garanties allouées à « BNA » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 2.450 MDT, destiné à l'apurement du dépassement en compte commercial ouvert au nom de la société sur les livres de la succursale de Tunis, se présentent comme suit :
 - Un nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériels inscrits au registre tenu à cet effet par le registre national des entreprises sous le N°IU 863 S consistant en une unité ayant pour objet la fabrication, la réparation et la vente d'accumulateur électrique sis à la ZI BOURGOUB ;
 - Une hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété revenant à l'emprunteur objet du TF N°619791 NABEUL ;
 - Une hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété revenant à l'emprunteur objet du TF N°619792 NABEUL.
- Les garanties allouées à Banque ZITOUNA à la suite de l'obtention d'un emprunt de 8.500 MDT, destiné au financement de l'acquisition de la nouvelle ligne coulée continue « punching » :
 - Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°665626 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;

- Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°647472 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
- Un nantissement sur les fonds de commerce et équipements, en rang utile, portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce dont l'activité est la fabrication, la commercialisation, la réparation, la vente en gros de batteries ainsi que les services après-vente des succursales de :
 - Gafsa situé à route de l'aéroport ras el kef - gafsa,
 - Gabés situé à avenue saleheddine al ayoubi route de Mednine - Gabés
 - Bouargoub situé à la zone industrielle de Bouargoub
 - Et de foudouk choucha – Mégrine - Ben Arous, ayant pour identifiant unique n°0000863S au registre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité les dits fonds et la totalité du matériel.
- Une hypothèque affectée en faveur de la BIAT qui accepte en hypothèque de rang utile à la suite de l'extension du crédit de gestion de l'année 2023 :
 - La totalité de la propriété sise à la zone industrielle de Ben Arous, d'une contenance de 79a 76ca, faisant l'objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, dénommé « ASSAD », à hauteur d'un million trois cent soixante mille dinars (TND : 1.360.000).
 - La totalité de la propriété sise dans le Parc d'Activités Industrielles de Bouargoub, Nabeul, d'une superficie de 6901 m², représentant la parcelle N°49 à distraire du titre foncier N°562433, à hauteur d'un million trois cent soixante mille dinars (TND : 1.360.000).

Telle que ces propriétés se trouvent, se poursuivent et se comportent avec toutes leurs dépendances actuelles et éventuelles servitudes actives et passives utilités, appartenances aisances, bâtiments, constructions et annexes sans aucune exception ni réserve.
- Les garanties allouées à Banque ZITOUNA à la suite de l'obtention de la filiale ASSAD INTERNATIONAL d'un emprunt Chiraet de 2.500 MDT, destiné au financement des achats locaux.
 - Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°665626 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
 - Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°647472 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
- Les garanties allouées à Banque ZITOUNA à la suite de l'obtention de la filiale ENAS d'un emprunt Chiraet de 2.500 MDT, destiné au financement des achats locaux.
 - Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°665626 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
 - Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°647472 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;

XII. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période en cours se présentent comme suit :

Libellé	30-juin-25	31-déc-24
Résultat net	228 382	<2 513 736>
Nombre d'actions	24 000 000	24 000 000
Résultat par action	0,010	<0,105>

XIII. NOTES SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations avec les parties liées au 30 Juin 2025 se détaillent comme suit :

- Pour la période de 6 mois arrêtée au 30 juin 2025, les ventes réalisées avec les parties liées se présentent comme suit :

Partie Liée	Ventes hors taxes 1 ^{er} Semestre 2025
ASSAD INTERNATIONAL	634 977
ENAS	2 338 939
BATTERIE ASSAD ALGERIE	15 958 073
ASIND (Ex-ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL)	1 683
AS DISTRIBUTION	515 045
Total	19 448 718

- Pour la période de 6 mois arrêtée au 30 juin 2025, les achats (hors TVA, FODEC et TPE) réalisés avec les parties liées se présentent comme suit :

Partie Liée	Achats 1 ^{er} Semestre 2025
ASIND (Ex-ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL)	66 757
ENAS	197 344
Total	264 101

- Les revenus provenant de la location de l'usine et des bureaux sis à la zone industrielle de Ben Arous à la société « ENAS » au titre du 1^{er} semestre de l'exercice 2025 s'élèvent à un montant de 263 108 Dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a accordé une caution solidaire de 200 000 dinars au profit de la société du groupe « ASSAD INTERNATIONAL » dans le cadre de la facilité de découvert bancaire que cette dernière a obtenu auprès de la BIAT.

- Au titre du 1^{er} semestre de l'exercice 2025, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a refacturé aux différentes sociétés du groupe les frais divers selon le détail suivant :

Libellé	Montant DT
ENAS	232 432
ASIND	14 808
GEELEC	4 023
Total	251 263

- Courant le 1^{er} semestre de l'exercice 2025, les filiales ASIND et EANA ont accordé à ATA des avances pour des montants respectifs de 300 KDT et 250 KDT.
- Les soldes des opérations avec les sociétés du groupe présentés au niveau des actifs et des passifs courants de votre société sont détaillés comme suit (en DT) :

Créances clients	Solde 30/06/2025
ASSAD INTERNATIONAL	8 111 501
ENAS	3 341 416
BATTERIE ASSAD ALGERIE	31 372 526
ASIND	2 060
As-DISTRIBUTION	6 176 541
GEELEC (Clients – avances)	<399 900>
Total	48 604 144

Dettes fournisseurs	Solde 30/06/2025
ASIND	240 345
ENAS	197 346
GEELEC (Fournisseurs – avances)	<134 486>
Total	303 205

Débiteurs divers	Solde 30/06/2025
GEELEC	4 077
ENAS (Notes de débit)	296 664
ASIND (Notes de débit)	33 698
ASSAD ALGERIE (Notes de débit)	4 381 093
ASSAD INTERNATIONAL (Notes de débit)	1 889 272
ASSAD ALGERIE (Dividendes à recevoir)	717 715
ASSAD INTERNATIONAL (produits à recevoir)	2 000
ASSAD ALGERIE (produits à recevoir)	19 758
As-DISTRIBUTION	42 297
Total	7 386 574

Créditeurs divers	Solde au 30/06/2025
ASIND	300 000
EANA	250 000
Total	550 000

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2025

Messieurs les Actionnaires de la société
« L'Accumulateur Tunisien ASSAD » (« ATA »)
Zone industrielle Ben Arous
2013, Ben Arous.

Introduction

Conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires de la Société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » (« société » ou « ATA ») comprenant le bilan établi au 30 juin 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître des capitaux propres positifs de 23 373 833 dinars y compris le résultat bénéficiaire de la période s'élevant à 228 382 dinars.

Ces états financiers intermédiaires ont été établis sous la responsabilité de votre direction conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Cet examen d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. Son étendue est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Fondement de notre conclusion avec réserves

1. Contentieux avec la Douane Tunisienne :

Ainsi qu'il en est fait mention au niveau de la note VIII aux états financiers, suite à un contentieux avec la Douane Tunisienne, le tribunal de première instance de Ben Arous a prononcé, le 11 juillet 2024, un jugement condamnant solidairement la société ATA et son ancien représentant légal, à des amendes totalisant 234 millions de dinars.

La direction de la société affirme qu'elle collecte les vieilles batteries sur le marché local en toute légalité, qu'elle possède toutes les autorisations administratives nécessaires pour l'importation des vieilles batteries et qu'elle a exporté l'intégralité de la production issue de la transformation des vieilles batteries importées conformément aux dispositions réglementaires.

Un appel a été interjeté le 15 juillet 2024 contre ce jugement et l'audience en appel, initialement prévue le 09 mai 2025 a été reportée au 26 septembre 2025. La direction de la société, en se basant sur les avis des experts consultés, est confiante en la solidité de ses arguments juridiques.

En outre, la direction a déposé une demande d'adhésion à l'amnistie douanière instituée par la loi de finances 2025. Une proposition de la douane du 02 mai 2025 a arrêté le montant des taxes, droits et pénalités dus à 20,3 millions de dinars tunisiens à payer sur 20 tranches trimestrielles jusqu'au 27 janvier 2030.

Par ailleurs, la société a soumis le 09 juin 2025 une demande d'adhésion à l'amnistie pour une deuxième infraction présumée, objet du procès-verbal d'infraction du 09 octobre 2023, érigé à son encontre par la Douane Tunisienne à la suite de la saisie d'une cargaison de plomb dans la région de Kasserine, dont l'origine n'a pas pu être prouvée par le ferrailleur qui a déclaré avoir l'intention de livrer ce plomb à ATA. Les amendes réclamées par la Douane à la société totalisent un montant de 42 770 430 DT selon la requête transmise au parquet. La société n'a pas connaissance d'une date d'audience désignée ; cependant, la direction a opté pour l'adhésion à l'amnistie. Une proposition de la douane du 27 juin 2025 a arrêté le montant des amendes dues à 2,9 millions de dinars tunisiens à payer sur 20 tranches trimestrielles jusqu'au 20 mars 2030.

Au vu de ce qui précède, nous estimons qu'une provision pour risques devrait être comptabilisée dans les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2025 relative à ces deux affaires pour un montant, tenant compte de l'amnistie, de 23,2 millions de dinars.

2. Evaluation des titres de participation des filiales AS-DIST Europe et ENAS :

Les quotes-parts de la société ATA dans les situations nettes des filiales ENAS et AS-DIST EUROPE arrêtées au 30 juin 2025 sont inférieures aux valeurs comptables nettes respectives des participations détenues dans ces filiales comme le montre le tableau suivant :

Filiale	Valeur comptable de la participation (en KDT)	Quote-part dans la situation nette (en KDT)
AS-DIST Europe	333	Négative
ENAS	6 089	821
Total	6 422	821

La direction examine actuellement les différentes perspectives futures pour ces filiales, incluant la restructuration stratégique de leurs activités. En l'absence d'évaluations précises et argumentées de ces filiales sur la base de projections stratégiques actualisées et approuvées par les organes de gouvernance, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la valeur de ces participations au 30 juin 2025.

Conclusion avec réserves

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve du point 1 et à l'exception des incidences éventuelles du point 2 décrits dans la section « Fondement de notre conclusion avec réserves », nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » arrêtée au 30 juin 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Comme détaillé au niveau de la note VIII aux états financiers « Contentieux avec la Douane Tunisienne et Incertitude liée à la continuité d'exploitation », la société a déposé des demandes d'adhésion à l'amnistie douanière instituée par la loi de finances 2025, ce qui aurait pour effet de plafonner les pénalités douanières à un montant estimé à 23,2 millions de dinars. La direction estime par conséquent que le principe de continuité d'exploitation n'est pas remis en cause.

Toutefois, il est important de noter que si la provision correspondante avait été enregistrée dans les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2025, les capitaux propres de la société seraient devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note B-5 aux états financiers fait état de l'existence de créances détenues sur la filiale Batteries Assad Algérie (« BAA ») pour un montant de 31 373 KDT dont la majeure partie remonte aux exercices antérieurs. L'encaissement de ces créances a été retardé par les difficultés opérationnelles rencontrées par BAA dans le passé, notamment lors de la crise de la COVID-19 ainsi que par les besoins en fonds nécessités par les investissements réalisés par cette filiale. La direction a entamé le rapatriement de ces créances et travaille actuellement sur un plan de financement permettant d'assurer la disponibilité des fonds en vue d'accélérer leur rapatriement.
- La note B-5 aux états financiers fait état de l'existence de créances détenues sur la filiale AS-DIST EUROPE pour un montant de 6 177 KDT. La situation nette de cette filiale au 30 juin 2025 est négative suite aux pertes enregistrées. Différentes perspectives d'activité futures de cette filiale sont actuellement envisagées par la direction du groupe, incluant l'augmentation de son capital social. Les décisions stratégiques qui seront adoptées dépendront du résultat des analyses actuellement en cours par la direction.
- La valeur comptable nette de la participation d'ATA dans ASSAD INTERNATIONAL (« AI ») est de 1 301 KDT et ATA détient au 30 juin 2025 des créances sur AI totalisant 10 003 KDT, dont 9 588 KDT remontant aux exercices antérieurs. Le Conseil d'administration d'ATA a approuvé le principe d'une fusion-absorption simplifiée avec AI, puis a reporté la date d'effet au 1er janvier 2025 à 2026. Les états financiers intermédiaires d'ATA au 30 juin 2025 ne tiennent donc pas compte de cette opération de fusion.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Fait à Tunis, le 15 septembre 2025

Les Commissaires aux Comptes Associés
M.T.B.F

Cabinet Sleheddine ZAHAF

Mohamed Lassaad BORJI

Sleheddine ZAHAF

